Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9370202
Centre d'intérêt : 910

Institut canadien d'éducation des adultes

Le collège et les adultes : un tremplin pour l'avenir : mémoire de l'Institut canadien d'éducation des adultes à la Commission parlementaire sur l'enseignement collégial québécois. -- Montréal : L'Institut, 1992.
52 p. ; 28 cm + résumé (4 p.)

Titre de la couv. En tête du titre : Le droit d'apprendre. Notes bibliogr. au bas des p.

Descripteur(s) : Cégep • Enseignement collégial • Education des adultes • Etudiant adulte • Education permanente • Politique gouvernementale • Rôle du collège • Financement • Mémoire • Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom : Québec (Province). Commission parlementaire sur l'enseignement collégial québécois

Dans son mémoire, l'ICEA fait connaître sa position sur l'enseignement collégial québécois. Elle invite à repenser la mission globale des réseaux éducatifs et non seulement celle des collèges. En tant qu'organisme voué à la promotion du droit des adultes à l'éducation et à la démocratisation du savoir et de la culture, elle s'attarde principalement au secteur de l'éducation des adultes ainsi qu'au rapport des collèges à son milieu. Dans une première partie, elle présente quelques caractéristiques de la population étudiante et adulte du réseau d'enseignement collégial. En second lieu, elle analyse les décisions politiques majeures qui ont marqué l'évolution des cégeps et le cadre dans lequel s'est exercée leur mission en éducation des adultes. La troisième partie porte sur une certain nombre d'acquis à développer pour mieux adapter l'enseignement collégial public aux adultes. En conclusion, l'ICEA propose un projet éducatif global à définir et à relever pour le système d'éducation et la société québécoise avant de formuler ses recommandations.

Type de document :

1370202

Le Droit d'Apprendre

INSTITUT CANADIEN
D'ÉDUCATION
DES ADULTES

LE COLLÈGE ET LES ADULTES:

UN TREMPLIN POUR L'AVENIR

Mémoire de l'Institut canadien d'éducation des adultes

à la

COMMISSION PARLEMENTAIRE
SUR
L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL QUÉBÉCOIS

Montréal, octobre 1992

5225, RUE BERRI, BUREAU 300, MONTRÉAL, QUÉBEC H2J 2S4
TÉLÉPHONE: (514) 948-2044 TÉLÉCOPIEUR: (514) 948-2046

TABLE DES MATIERES

PRÉSENTATION 5

INTRODUCTION: LE QUÉBEC CHANGE, LES CÉGEPS AUSSI 7

Des enjeux qui questionnent l'ensemble du système d'éducation 7
Notre propos 9

CHAPITRE 1
LES COLLÈGES À L'ÂGE ADULTE

La population étudiante des cégeps d'aujourd'hui 11
Du côté des adultes 14

CHAPITRE 2
UN CADRE POLITIQUE ET FINANCIER RÉDUCTEUR

L'énoncé d'orientation du gouvernement du Québec de 1984 17
Cadre législatif et réglementaire 19
Les politiques et le financement: leurs impacts 20
La coordination de la mission éducative de l'État 25
Redonner aux collèges leur mission éducative 28

CHAPITRE 3
ADAPTER LES COLLÈGES AUX ADULTES

L'accessibilité 31
La demande de formation 32
Les ressources humaines 32
La diversification des cheminements 33
Des services adaptés 33
Le développement régional 34

CONCLUSION: UN PROJET ÉDUCATIF GLOBAL À DÉFINIR 36

La personne humaine, moteur du développement 36
Une plus grande cohésion sociale 37
La participation à la vie démocratique 38
Des besoins qui émergent pour l'An 2000 38
La participation des adultes 38
Un défi à relever comme société: l'éducation permanente 39

RECOMMANDATIONS 41

Mission 41
Accessibilité 41
Financement 42
Qualité de la formation 43
Le cégep dans la communauté 44
Partage des pouvoirs et des responsabilités 44

ANNEXES 47

PRÉSENTATION

Principal carrefour des réseaux publics, syndicaux et communautaires impliqués en éducation des adultes, l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) considère la démocratisation de l'éducation comme un enjeu social majeur. C'est à ce titre que l'Institut tient à faire connaître sa position sur l'enseignement collégial québécois.

Fondé en 1946, l'ICEA regroupe les grandes centrales syndicales québécoises et des syndicats indépendants, des institutions publiques d'enseignement, des organismes communautaires et des groupes de femmes, des organismes de formation et d'animation, ainsi que des membres individuels préoccupés par la formation des adultes.

L'ICEA constitue ainsi un lieu privilégié d'information, de recherche, d'expertise, de concertation et d'intervention dans les dossiers des politiques en éducation des adultes, des communications et de l'éducation populaire.

Ce mémoire a été préparé en collaboration avec les représentantes et les représentants des organismes membres de l'ICEA, au sein du Comité exécutif, du Conseil d'administration et du Comité sur les politiques en éducation des adultes.

INTRODUCTION

LE QUÉBEC CHANGE, LES CÉGEPS AUSSI

Des enjeux qui questionnent l'ensemble du système d'éducation

Le monde entier vit actuellement une période de très grands bouleversements qui affectent l'ensemble des institutions sociales et tout particulièrement le système d'enseignement. Tous les modèles de développement et les systèmes de valeurs basculent et s'affrontent. Ce climat d'incertitude se manifeste dans bien des domaines. Ainsi, la nécessité d'améliorer la qualité du travail et des services publics et le désir de les humaniser davantage ne se concilient pas toujours facilement avec les exigences de la rationalisation et de l'accroissement de la productivité. De même, la restructuration de l'économie et la mondialisation des échanges entraînent la mise en place de stratégies qui viennent souvent en contradiction avec celles visant une plus grande décentralisation des décisions et régionalisation des services.

Les transformations dans la structure du marché du travail, en lien avec les changements technologiques ainsi qu'avec l'instauration du libre-échange des biens, des services et des personnes en Amérique et en Europe provoquent des bouleversements si importants et si rapides que les personnes et les institutions sont impuissantes à réagir: elles ne peuvent que les subir. En effet, dans le contexte du libre-échange, la production exigeant une main-d'oeuvre abondante se déplace vers les pays du Sud. L'avenir des personnes ayant une formation professionnelle limitée, ou qui n'ont pas nécessairement le goût ou les conditions pour devenir des techniciens plus spécialisés, se trouve ainsi bloqué. Ces dernières années, non seulement le Québec a-t-il perdu un nombre considérable d'emplois, 72 000 l'an dernier selon les économistes du mouvement Desjardins, mais nous avons aussi assisté à une augmentation considérable du nombre d'emplois précaires et à temps partiel. Cette situation engendre et favorise le développement d'une société à deux vitesses.

Le plus grand paradoxe de nos sociétés réside précisément dans le phénomène d'exclusion ou de marginalisation d'un nombre croissant de personnes et ce, tant sur le plan du pouvoir, du savoir, que de l'avoir, et ce, au moment même où l'humanité n'a jamais disposé d'outils techniques aussi puissants pour diffuser l'information et le savoir et pour améliorer la qualité de vie des individus.

Nous vivons une période de transition et nous ne savons plus en fonction de quelles valeurs et de quel projet de société il nous faut faire des choix, et cela vaut pour tous les secteurs et surtout pour celui de l'éducation. En attendant, tout se passe comme si les pouvoirs de décision et d'orientation étaient concentrés entre les seules mains des décideurs économiques, ce qui n'est pas sans entraîner un certain déséquilibre en ce qui a trait à la prise en compte des objectifs socio-culturels et démocratiques.

Face aux défis qui confrontent nos sociétés en mutation et face aussi à l'incertitude et au désarroi que vivent les individus, le système d'éducation apparaît comme une planche de salut pour les individus et un enjeu économique stratégique pour la société. Ce système d'enseignement devient alors l'objet de remises en question ainsi que d'attentes démesurées et souvent contradictoires. Pour les uns, l'école doit continuer de fournir une formation fondamentale et répondre à l'ensemble des besoins des personnes. Pour les autres, l'école doit mieux s'adapter aux réalités changeantes du marché du travail et former une main-d'oeuvre mieux préparée à faire face aux défis de l'an 2000. Les pressions se font de plus en plus pressantes pour inciter l'école à délaisser sa mission éducative globale pour devenir un simple service dispensant des cours selon les demandes et les besoins immédiats du marché du travail.

En principe et sur papier, tous réclament de l'école qu'elle continue de fournir une formation générale de base, solide et polyvalente, mais les conditions actuelles de financement, notamment dans le champ de l'éducation des adultes, ont entraîné les collèges davantage sur la voie de l'adaptation de la main-d'oeuvre que de sa formation.

Le contexte actuel de mutations tant au plan social que culturel et technologique engendre de nouveaux besoins de formation et pose aux individus de nouvelles exigences et obligations relativement à leur vie professionnelle et à leur implication sociale. L'individu a besoin d'acquérir des connaissances et des compétences non seulement pour travailler, mais aussi pour assumer ses responsabilités de parent et de citoyen. Former des individus capables de penser, de s'informer, de se prendre en charge, de s'adapter aux divers changements, de s'impliquer socialement et de prendre part aux décisions collectives et aux choix de société, ce sont là, à notre avis, autant d'éléments devant faire partie de la mission éducative du système scolaire.

C'est finalement la mission globale des réseaux éducatifs qui est à repenser, et non seulement celle des collèges. Bien que nous ne soyions pas convaincus qu'il fallait s'attaquer d'abord au secteur collégial, malgré aussi le fait que nous aurions

souhaité un cadre d'orientation plus clair pour cette consultation sur l'avenir des collèges, l'ICEA a voulu s'associer à cette démarche de réflexion collective.

Soulignons que le récent rapport du Conseil des collèges sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial nous a paru, à cet égard, un excellent outil de réflexion. Un outil permettant d'envisager l'avenir et les perspectives de renouvellement de cet ordre d'enseignement, en dépassant les problèmes immédiats pour viser des solutions plus englobantes et stimulantes. Ce rapport nous donne effectivement la clé pour repenser la mission des collèges. Il s'agit de concevoir et développer les programmes de formation dans une perspective d'éducation permanente. Il faut, en effet, concevoir un projet éducatif basé sur la volonté de fournir aux personnes une formation de base solide et large qui leur permettra de se prendre en charge et de s'adapter aux nombreux changements au cours de leur vie. Il faudra aussi que le système d'éducation s'organise pour mieux répondre aux besoins de perfectionnement et de recyclage des adultes, et qu'il leur offre la possibilité de poursuivre des études plus poussées.

L'ICEA ne remet, pour sa part, nullement en cause l'existence et la mission des cégeps. Nous considérons que les cégeps ont constitué un apport indéniable à la démocratisation de l'éducation en contribuant à élargir l'accessibilité aux études supérieures pour toutes les personnes et ce, quelque soit leur région et milieu d'appartenance. Au moment où nous avons besoin, comme société, de personnes ayant des compétences professionnelles et techniques plus poussées, au moment aussi où les régions ont besoin d'instruments stratégiques de développement, l'existence des cégeps devient plus que jamais nécessaire. Leur mandat est cependant loin d'être complété et beaucoup reste encore à faire pour améliorer la contribution spécifique de ce niveau d'enseignement. Plus que jamais les adultes ont besoin des cégeps comme tremplin pour l'avenir.

Notre propos

L'ICEA aborde cette consultation générale en étant très conscient des limites de son intervention, fort ponctuelle. Nous espérons néanmoins contribuer à alimenter le débat sur les perspectives d'avenir de l'enseignement collégial. Nous nous engageons dans la présente réflexion en croyant qu'il faut resituer les cégeps en tant que projet en évolution, en s'appuyant sur les acquis et les pas accomplis et en identifiant les voies de développement à privilégier pour le développement des individus et des collectivités.

En tant qu'organisme voué à la promotion du droit des adultes à l'éducation et à la démocratisation du savoir et de la culture, nous nous attarderons dans ce

mémoire principalement au secteur de l'éducation des adultes ainsi qu'au rapport du collège à son milieu. Notre intervention ne porte que sur le réseau public collégial.

On retrouvera en annexe un rappel des prises de positions antérieures de l'ICEA concernant l'enseignement collégial, positions dont les éléments fondamentaux sont demeurés étonnamment pertinents et encore d'actualité.

Nous esquisserons d'abord, dans une première partie, quelques caractéristiques de la population étudiante et adulte du réseau d'enseignement collégial. Dans un deuxième temps, nous analyserons les décisions politiques majeures qui ont marqué l'évolution des cégeps ces dernières années et le cadre dans lequel s'est exercée leur mission en éducation des adultes. La troisième partie portera sur un certain nombre d'acquis à développer pour mieux adapter l'enseignement collégial public aux adultes. Nous conclurons sur les défis à relever pour le système d'éducation et la société québécoise, avant de formuler nos recommandations.

CHAPITRE 1

LES COLLÈGES À L'ÂGE ADULTE

Vingt cinq ans après la création des cégeps, les objectifs d'accessibilité et de démocratisation fixés par le Rapport Parent ont été dépassés et ont introduit dans le système collégial une hétérogénéité certaine. La population étudiante est maintenant très diversifiée et reflète de plus en plus les caractéristiques de la société québécoise d'aujourd'hui.

Le portrait de cette évolution est révélateur des progrès réalisés à l'égard de plusieurs catégories sociales: adultes, femmes et milieux populaires, ainsi que néo-Québécois.

■ *La population étudiante des cégeps d'aujourd'hui*[1]

○ *Une présence accrue des adultes*

Environ un élève des cégeps sur deux a maintenant plus de 20 ans alors qu'il s'agissait d'un élève sur trois en 1975. Le groupe d'âge des 25 ans et plus est passé de 14% à 31%. Dans près de 75% des cas, ils poursuivent des études à temps partiel, principalement dans des activités hors programme (49%) ou dans des activités de courte durée. De plus, un grand nombre d'adultes participent à des formations sur mesure non créditées et ne sont pas recensés par ces statistiques.

---

[1] Conseil supérieur de l'Éducation, **Les nouvelles populations étudiantes de collèges et des universités: des enseignements à tirer**, 1992.

PROFIL DES ÉLÈVES AU COLLÈGE SELON L'ÂGE, 1989[2]				
	20 ans et -	**21 à 24 ans (%)**	**25 ans et + (%)**	**Total**
Population étudiante des collèges	55	13	32	100%
Aux études à temps complet	95	61	26	69%
Dans un programme menant au DEC	96	68	30	
o Général	60	19	10	
o Professionnel	36	49	20	
Diplôme:CEC-AEC-DPEC	1	11	21	
Hors programme	3	21	49	
Total	100	100	100	

SOURCE: MESS, DGEC, SIGDEC.

o *Une plus grande diversité d'origines socio-économiques*

Une enquête (1986) du Bureau de la statistique du Québec a montré que 56% des cégépiens provenaient de familles dont les parents n'avaient qu'une onzième année ou moins de scolarité contre 25% dont le père avait au moins un baccalauréat. Selon les données du CSE recueillies en 1990-91[3], un peu plus de la moitié des pères et des mères de la population étudiante des cégeps auraient une onzième année et moins de scolarité et 58,8% des pères occuperaient un emploi peu spécialisé ou de technicien.

Les chances d'accéder aux études supérieures sont cependant aujourd'hui encore fortement tributaires de l'origine socio-économique, même si les études collégiales

---

[2] Conseil supérieur de l'Éducation, **Les nouvelles populations...**, p. 89.

[3] Conseil supérieur de l'Éducation, **Les nouvelles populations...**, p. 98.

sont moins réservées qu'auparavant aux enfants de parents eux-mêmes fortement scolarisés.

Et la discrimination géographique persiste: les jeunes des régions périphériques connaissent encore un net désavantage en comparaison de ceux des régions urbaines ou centrales, rappelait le journal Le Devoir dans son récent cahier spécial sur les 25 ans des cégeps.[4]

o *Les étudiants sont en majorité des étudiantes*

L'ensemble du réseau collégial compte 58 femmes pour 42 hommes. Les femmes sont majoritaires dans l'enseignement régulier, et à l'éducation des adultes, elles représentent, depuis 1981, plus de 60% de la population étudiante. Elles dominent tant dans les programmes techniques (58%) que dans les secteurs pré-universitaires (53%). La seule chasse quasi gardée des hommes demeure les techniques physiques (14%). De plus, les femmes ont en général des résultats scolaires supérieurs.

o *On compte de plus en plus de néo-Québécois*

Près de 15 000 allophones ont fréquenté les cégeps en 1989, soit 6,5% de la population étudiante totale. La population allophone a progressé de 4,3% à 7,4% depuis 1976, alors que la population étudiante francophone se maintient et que le nombre des étudiants anglophones a diminué de 14,2% à 10,3%.

o *L'accessibilité: un objectif pour les cégeps de demain*

Ces tendances nous convainquent que l'accessibilité demeure un objectif à poursuivre prioritairement et que les cégeps auront de plus en plus à s'adapter à de nouvelles réalités multiformes. Le vieillissement de la population et l'arrivée d'un nombre toujours croissant de personnes immigrantes d'origines diversifiées, s'implantant présentement surtout en milieu urbain, marquent déjà le système éducatif et sollicitent ses structures d'accueil.

Les efforts des régions périphériques afin de contrer l'exode rural devront également être supportés par les services éducatifs, en particulier par le réseau

---

[4] Stéphane Baillargeon, «La démocratisation a surtout profité aux filles», **Le Devoir**, Cahier spécial, 23 mai 1992, p. 16.

des cégeps. La redynamisation et la restructuration économique et sociale des communautés commandent en effet que soit poursuivi et renforcé l'accès aux études supérieures pour les populations des régions, en lien avec la revitalisation de la vie culturelle et communautaire.

Le mandat relatif au développement régional des cégeps devra donc être réaffirmé avec force. Ils devront avoir pour rôle de collaborer avec le milieu à des actions concertées et à la recherche de solutions collectives au mal-développement et à l'exclusion.

Cela nécessitera un soutien sur le plan de la formation, tant au leadership qu'à la vie associative, afin de soutenir la redéfinition de projets sociaux et économiques par l'ensemble des forces vives du milieu. La formation civique devra en fait être mise de l'avant dans l'ensemble des réseaux éducatifs, visant à favoriser l'implication des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle, politique, économique et sociale.

■ *Du côté des adultes*

Le portrait de la population étudiante adulte tel qu'esquissé par le récent bilan du Conseil supérieur de l'Éducation[5], reflète le défi posé aux services éducatifs et les progrès encore à accomplir.

○ *La population étudiante adulte*

- Jeunes de 16 ans... et personnes de plus de 65 ans;
- Personnes peu scolarisées... et diplômés universitaires;
- Personnes de tous milieux économiques, culturels et sociaux
- Personnes sans expérience de travail... et personnes ayant une carrière derrière elles;
- Prestataires de l'aide sociale, de l'assurance-chômage, travailleuses et travailleurs de toutes catégories;
- Immigrantes et immigrants de toute origine, de toute langue, de toute formation.

---

[5] Conseil supérieur de l'Éducation, **Accroître l'accessibilité et garantir l'adaptation: l'éducation des adultes dix ans après la Commission Jean**, 1992, pp. 55-60.

des cégeps. La redynamisation et la restructuration économique et sociale des communautés commandent en effet que soit poursuivi et renforcé l'accès aux études supérieures pour les populations des régions, en lien avec la revitalisation de la vie culturelle et communautaire.

Le mandat relatif au développement régional des cégeps devra donc être réaffirmé avec force. Ils devront avoir pour rôle de collaborer avec le milieu à des actions concertées et à la recherche de solutions collectives au mal-développement et à l'exclusion.

Cela nécessitera un soutien sur le plan de la formation, tant au leadership qu'à la vie associative, afin de soutenir la redéfinition de projets sociaux et économiques par l'ensemble des forces vives du milieu. La formation civique devra en fait être mise de l'avant dans l'ensemble des réseaux éducatifs, visant à favoriser l'implication des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle, politique, économique et sociale.

■ *Du côté des adultes*

Le portrait de la population étudiante adulte tel qu'esquissé par le récent bilan du Conseil supérieur de l'Éducation[5], reflète le défi posé aux services éducatifs et les progrès encore à accomplir.

○ *La population étudiante adulte*

- Jeunes de 16 ans... et personnes de plus de 65 ans;
- Personnes peu scolarisées... et diplômés universitaires;
- Personnes de tous milieux économiques, culturels et sociaux
- Personnes sans expérience de travail... et personnes ayant une carrière derrière elles;
- Prestataires de l'aide sociale, de l'assurance-chômage, travailleuses et travailleurs de toutes catégories;
- Immigrantes et immigrants de toute origine, de toute langue, de toute formation.

---

[5] Conseil supérieur de l'Éducation, **Accroître l'accessibilité et garantir l'adaptation: l'éducation des adultes dix ans après la Commission Jean**, 1992, pp. 55-60.

La diversité des catégories sociales rejointes ne doit pas nous faire sous-estimer les populations encore marginalisées ou peu rejointes par le réseau collégial.

o *Les personnes peu rejointes*

- Travailleuses et travailleurs peu ou pas qualifiés, surtout à l'emploi des PME, qui sont généralement exclus des programmes existants;
- Populations immigrantes allophones: surtout peu scolarisées, femmes immigrantes, demandeurs du statut de réfugié;
- Populations rurales ou éloignées des lieux de formation, qui ne jouissent pas de la même offre de services que dans les grandes villes et les capitales régionales;
- Personnes victimes de handicaps, qui ne reçoivent pas de services adaptés à leurs caractéristiques;
- Femmes chefs de famille monoparentale et mères de famille;

L'exclusion des adultes qui ne répondent pas aux critères d'admission des programmes constitue par ailleurs un recul très net, que nous nous devons de souligner particulièrement. Faute de correspondre à une «clientèle-cible», ces personnes, qui veulent se donner un projet de formation sur une base individuelle, se voient déclarées non prioritaires du fait de n'être ni référées par leur employeur, ni prestataires d'un régime de l'État. Il s'agit principalement des personnes à petit salaire et des travailleuses et travailleurs à statut précaire ou vulnérables devant les transformations du marché du travail. Il y a là un objectif d'accessibilité à la formation à rétablir, dans une perspective d'équité.

o *Un objectif d'équité*

La diversification de la population adulte est certainement un acquis et dans certains cas des avancées très significatives ont été opérées, comme dans le cas des personnes prestataires de la sécurité du revenu et de l'assurance-chômage, quoique l'on doive déplorer le caractère coercitif de certaines mesures ayant entre autres amené leur présence dans les réseaux éducatifs.

Les cégeps de demain devront poursuivre leurs efforts pour rendre l'enseignement post-secondaire accessible aux populations encore non-rejointes et laissées pour compte, en ayant le souci qu'une véritable égalité des chances soit le pendant de cette accessibilité.

CHAPITRE 2

UN CADRE POLITIQUE ET FINANCIER RÉDUCTEUR

■ L'énoncé d'orientation du gouvernement du Québec de 1984

Le développement de l'éducation des adultes a précédé de beaucoup l'adoption par le gouvernement du Québec d'une orientation pour soutenir les efforts des réseaux publics et autonomes et clarifier les responsabilités des différents ministères et organismes impliqués.

En réponse à la publication du rapport de la Commission d'étude sur la formation des adultes[6] (CEFA) chargée d'énoncer une politique globale d'éducation des adultes, et dans un contexte de récession économique et de compressions budgétaires, le gouvernement déposait en 1984 un énoncé d'orientation[7].

Mal accueilli par les réseaux éducatifs à cause de l'absence d'engagements politiques fermes et de l'imprécision des mesures proposées, cet énoncé a cependant profondément influencé l'évolution des services d'éducation pour les adultes. Certains y ont vu la concrétisation d'un rétrécissement de la mission de l'éducation des adultes autour d'objectifs économiques et de besoins corporatifs, au détriment d'objectifs sociaux et culturels répondant aux besoins des individus.

○ *Les principes*

Comme le rapport de la CEFA, l'énoncé d'orientation s'inscrivait pourtant dans une perspective d'éducation permanente devant permettre à tout individu, à n'importe quel moment de sa vie, d'entamer de nouvelles démarches de formation.

---

[6] CEFA, **Apprendre: une action volontaire et responsable**, 1982.

[7] Ministère de l'Éducation, **Un projet d'éducation permanente. Énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes**, 1984.

Plusieurs principes devaient inspirer les interventions en éducation des adultes: la reconnaissance de la pluralité des lieux de formation, un accès plus large et plus facile aux ressources éducatives, un objectif de développement global de la personne intégrant les dimensions économiques, culturelles et sociales de l'éducation, la formation sur mesure comme approche à privilégier et la priorité aux formations qualifiantes, c'est-à-dire à celles qui conduisent à une forme de reconnaissance sociale. Force est de constater que plusieurs de ces principes sont restés des voeux pieux.

o *Le partage des responsabilités et la concertation*

Le plus important changement apporté par l'énoncé d'orientation est sans aucun doute le nouveau partage des responsabilités établi entre les ministères pour réduire les dédoublements et les situations conflictuelles: le gouvernement choisissait en effet de transférer une bonne partie des responsabilités et des budgets alloués en éducation des adultes au ministère de la Main-d'oeuvre, et de la Sécurité du revenu (MMSR). Les réseaux de l'éducation se voyaient donc confier une mission de service à l'égard des programmes de main-d'oeuvre, le MMSR et son réseau devenant l'acteur déterminant de la formation et du développement de la main-d'oeuvre ainsi que du développement de l'emploi.

Le gouvernement établissait aussi des mécanismes nationaux et régionaux de concertation afin d'assurer la cohérence et la complémentarité des interventions en éducation des adultes. Dans les faits, cette nouvelle répartition des responsabilités et ces mécanismes de concertation n'ont pas permis d'atteindre les objectifs visés.

Ce nouveau partage des responsabilités entre les ministères a consacré la perte de leadership des ministères éducatifs. Ceux-ci n'ont pas offert une très grande résistance aux politiques et orientations dictées par les ministères responsables de la main-d'oeuvre tant au provincial et qu'au fédéral. Sur le plan des opérations, les dédoublements, les incohérences et les conflits de juridiction se sont multipliés, entrainant une aggravation du fouillis administratif.

Dans leurs champs spécifiques de juridiction, les ministères éducatifs ont eux-mêmes dilué leurs responsabilités en éducation des adultes, contribuant ainsi à limiter leur pouvoir d'orientation et d'intervention dans ce domaine: séparation des ordres d'enseignement en deux ministères, disparition des structures ministérielles propres à l'éducation des adultes, etc.

o *Des mesures d'accessibilité*

Plusieurs mesures innovatrices ont été prévues pour accroître l'accessibilité de l'éducation des adultes: l'engagement à mettre en place un système efficace de reconnaissance des acquis dans le système scolaire et l'instauration de services régionalisés d'accueil et de référence (SRAR) permettant, d'une part, aux adultes de s'informer sur l'ensemble des services éducatifs offerts par les réseaux publics d'éducation et de la main-d'oeuvre et par les réseaux d'éducation populaire, et d'y trouver, d'autre part, un soutien pour définir leur projet de formation.

Après une mise en marche prometteuse, ces deux mesures ont connu un développement limité. Les adultes ne bénéficient toujours pas d'un système harmonisé de reconnaissance des acquis entre les établissements et les ordres d'enseignement; les SRAR ont été convertis essentiellement en instruments du réseau de la main-d'oeuvre.

L'ouverture en 1985 de l'enveloppe budgétaire de l'éducation des adultes dans les réseaux primaires et secondaires a permis par contre d'accroître considérablement l'accès des adultes à la formation, du moins jusqu'en 1991. Les cégeps n'ont malheureusement pas bénéficié d'une mesure similaire.

o *Une mission sociocommunautaire*

De plus, l'énoncé d'orientation de 1984 confirmait la mission d'éducation populaire des réseaux de l'éducation et invitait les établissements d'enseignement à développer leurs services à la collectivité. Sans ressource spécifique pour cette fin, les collèges n'ont pu développer et systématiser cette offre de service aux populations de leur milieu et aux groupes populaires; les activités sont à l'heure actuelle inexistantes ou réduites à des initiatives individuelles.

On sait pourtant combien ces activités extra-scolaires de recherche, d'animation et de formation dans l'action sont essentielles, autant pour l'ouverture des établissements sur les réalités concrètes de leur milieu, que pour le développement social et économique des communautés locales et régionales.

■ *Cadre législatif et réglementaire*

Si l'énoncé d'orientation de 1984 affirmait que «les organismes et les établissements d'enseignement doivent considérer l'éducation des adultes comme

partie intégrante de leur mission, au même titre que celle des jeunes», la Loi sur les collèges n'indique toujours pas explicitement que l'enseignement s'adresse aussi bien aux adultes qu'aux jeunes, comme le font maintenant certaines dispositions de la nouvelle Loi sur l'Instruction publique concernant les réseaux d'enseignement primaire et secondaire.

D'autre part, le Règlement sur le régime pédagogique du collégial, adopté en 1984, n'est pas plus explicite, même s'il donne quelques assises concrètes à cette mission d'éducation des adultes en précisant certaines modalités d'application qui permettent d'encadrer plus étroitement la formation des adultes pour en améliorer la qualité et la cohérence. Il opte pour l'abolition des distinctions entre jeunes et adultes, tout en conservant des types de programmes et des sanctions d'études qui s'adressent spécifiquement aux adultes.

Le cadre législatif et réglementaire reste donc encore flou et ambigu quant à la mission d'éducation des adultes du système collégial. On peut voir là une des causes de la marginalité des services aux adultes dans les cégeps. Pour reconnaître l'importance de l'éducation des adultes, pour lui faire une place dans leurs structures et pour adapter la formation et l'encadrement aux besoins spécifiques des adultes, les cégeps n'ont pu s'appuyer sur la Loi des collèges.

■ *Les politiques et le financement: leurs impacts*

Si l'éducation des adultes semblait, en 1984, devoir s'inscrire dans une perspective d'éducation permanente afin d'être en mesure de répondre aux besoins multiples des adultes, il nous faut constater que les changements majeurs survenus au cours des années 80 ont compromis grandement un tel objectif. Le visage actuel de l'éducation des adultes est tout autre.

En effet, le nouveau partage de responsabilités entre les ministères de l'Éducation et de la Main-d'oeuvre, ainsi que la création du MESS ont modifié substantiellement le rôle des différents acteurs gouvernementaux en présence dans ce champ d'activités. Les mécanismes de concertation entre les trois ministères provinciaux sont demeurés, comme nous le mentionnons précédemment, relativement faibles, laissant croire à une absence de cohésion de la part du gouvernement du Québec dans le secteur de l'éducation des adultes. Le gouvernement fédéral a donc pu profiter de cette situation pour continuer à occuper ce champ. La politique de planification de l'emploi et les Ententes ou les Accords Canada-Québec ont contribué à modifier considérablement le portrait de l'éducation des adultes. Si les acteurs se sont faits nombreux pour répondre aux

besoins, force nous est de constater que les programmes et les mesures assurant le financement de l'éducation des adultes ont modifié substantiellement l'offre de services en matière de formation des adultes.

○ *La réorientation du gouvernement fédéral*

C'est surtout par le canal des Accords Canada-Québec que transitent principalement les fonds fédéraux alloués à la formation standardisée pour les adultes. Ces ententes existent entre les deux paliers de gouvernement depuis 1967. Cependant, en 1985, le gouvernement fédéral, en rendant publique de façon unilatérale sa politique de «Planification de l'emploi», modifiait fondamentalement la nature des activités de formation des adultes.

En effet, l'Accord signé en 1987 prévoyait le maintien de la contribution fédérale, soit 139 $ millions pour l'enseignement secondaire et collégial. Toutefois, la part du budget consacrée aux achats directs de formation (la formation standardisée) devait décroître et une part grandissante du même budget devait être affectée à la formation sur mesure en établissement. Ce jeu de vases communicants a marqué considérablement le développement de l'offre de services en éducation des adultes, affectant tout autant les établissements que l'offre de formation et l'accessibilité réelle pour les adultes désirant poursuivre un projet de formation.

En effet, par cet accord, le fédéral a réduit sa participation à l'égard de la formation générale et professionnelle à temps plein, et s'est retiré totalement de la formation générale et professionnelle à temps partiel. D'autre part, en développant la formation sur mesure en établissement, on choisissait de répondre aux besoins de formation à court terme déterminés par les entreprises. Bien évidemment, l'objectif du gouvernement fédéral était d'accroître les mesures d'adaptation de la main-d'oeuvre. Son action aura cependant entraîné une diminution des services visant à répondre aux besoins de la main-d'oeuvre, comme le souligne le récent bilan du Conseil supérieur de l'éducation.

Si la stratégie de planification de l'emploi a eu le mérite de favoriser des liens plus étroits entre l'école et le travail, elle a par contre eu des conséquences négatives en limitant l'accessibilité à la formation générale et professionnelle pour les adultes, à temps plein et encore davantage à temps partiel, en plus d'entraîner une réduction de l'aide financière aux adultes.

En fixant de façon unilatérale des objectifs nationaux, en déterminant les programmes à financer, les clientèles visées et le mode de financement, le

gouvernement fédéral a fortement contribué à redessiner l'offre de formation en éducation des adultes. L'action des cégeps en éducation des adultes en est forcément teintée puisque 44% de l'ensemble de leur budget provient du gouvernement fédéral.

o *La réduction du financement du Québec*

Le gouvernement fédéral ayant priorisé le développement de la formation sur mesure en établissement, réduisait d'autant son investissement en formation générale et professionnelle à temps plein et se retirait totalement de la formation à temps partiel. On aurait pu penser que le gouvernement du Québec assurerait le maintien d'une offre de service adéquate, à temps complet et à temps partiel pour les adultes, mais tel n'a pas été le cas au niveau collégial. Comme le souligne le Conseil des collèges, il a au contraire réduit ses subventions pour le recyclage et le perfectionnement de la main-d'oeuvre.

En effet, le principal programme du MMSRFP, Recyclage et perfectionnement de la main-d'oeuvre, a pour objectifs de faciliter le recyclage et le perfectionnement des personnes en emploi ou en recherche d'emploi, et de répondre aux besoins de formation professionnelle dans les entreprises. Cependant, ce programme vise essentiellement la formation professionnelle à temps partiel, pour 70% du budget, et la formation sur mesure répondant à des besoins ponctuels, pour 30% du budget. Et ce budget global non indexé a diminué, entraînant une baisse de 20,000 places, dans les collèges, entre 1985 et 1989. Il faut aussi signaler que la formation financée dans ce cadre entraîne une tarification horaire pour l'adulte qui s'inscrit, compromettant l'accessibilité pour les personnes à faible revenu pour qui le perfectionnement tend à devenir un luxe inaccessible. Ces frais ont d'ailleurs été à nouveau haussés au cours de l'été 1992, malgré les appels répétés du milieu pour empêcher des tarifications accrues pour les adultes, une mesure qui apparaît à contre-sens de l'objectif du développement des compétences.

Il ne semble pas que le MESS ait davantage pris à sa charge les vides laissés par le gouvernement fédéral ou par le MMSRFP. Le financement provenant du MESS est principalement contenu dans l'enveloppe normalisée de la DGEC consacrée aux cours de formation générale et professionnelle suivis à temps partiel par les adultes. Il s'agit d'une enveloppe fermée, déterminée sur la base du volume d'activités de l'avant-dernière année et d'un facteur de pondération décroissant d'une année à l'autre. Il semble que la baisse du facteur de pondération ait pour seul objectif d'empêcher une hausse du budget de l'éducation des adultes dans les cégeps, ce qui n'est pas sans conséquences sur l'offre de service et sur l'accessibilité aux adultes. En effet, les cégeps imposent des «frais administratifs» aux adultes qui s'inscrivent à des cours, et développent de plus en plus une

tarification pour les services complémentaires nécessaires aux adultes, tels que la reconnaissance des acquis. On est loin de favoriser l'accessibilité à l'éducation des adultes. On semble plutôt aller en sens inverse et provoquer une hausse des coûts pour l'adulte.

Bref, si le budget global consacré à l'éducation des adultes dans les cégeps s'est accru de 30,4% en chiffres absolus au cours de la période 1985-1990, ce n'est pas sur la base du financement venant du gouvernement du Québec. En effet, le financement en provenance du MESS a peu changé, représentant une hausse inférieure au taux annuel d'inflation et celui du MMSRFP a diminué légèrement en chiffres absolus. Seules les sommes issues de l'Accord Canada-Québec ont augmenté de 47,7% suite à une répartition différente des fonds fédéraux entre l'enseignement secondaire et collégial, l'enveloppe globale étant maintenue sans indexation à 139 $ millions annuellement depuis 1985-86. Il s'agit donc d'un réajustement davantage que d'une augmentation réelle.

o *La réforme des politiques de sécurité du revenu*

Les réformes des politiques de sécurité du revenu, celles de l'aide sociale et de l'assurance-chômage, sont venues aussi marquer le développement de l'éducation des adultes. En effet, dès le début des années 80, les commissions scolaires, et dans une moindre mesure les cégeps, accueillaient des jeunes de 18 à 30 ans dans le cadre du programme "Insertion sociale et professionnelle des jeunes". Il s'agit d'un des premiers programmes de développement de l'employabilité mis en place par le MMSRFP ayant un impact sur l'évolution des clientèles scolaires. De même, dans le cadre des achats directs et du programme FME-employabilité, le gouvernement fédéral vise prioritairement les prestataires de la sécurité du revenu et les personnes en chômage depuis plusieurs semaines. De plus en plus, on cherche à lier les programmes de sécurité du revenu avec les programmes de formation pour les prestataires. Les réformes récentes de l'aide sociale et de l'assurance-chômage sont venues confirmer cette orientation gouvernementale.

Depuis la mise en place de la loi 37, les prestataires de l'aide sociale sont invités, par des mesures incitatives, pour ne pas dire coercitives, à s'inscrire dans un des programmes de développement de l'employabilité autorisés par l'aide sociale (rattrapage scolaire, stages en milieu de travail ou travaux communautaires...).

> *«Cette intervention du gouvernement visait à amener les bénéficiaires de l'aide sociale à se donner une formation et à intégrer le marché du travail... Dans les faits, on a pu observer qu'elle a contribué à accroître le*

nombre des personnes inscrites à des activités de formation à temps complet.»[8]

D'autre part, la réforme de l'assurance-chômage nouvellement mise en oeuvre n'a pas encore fait voir tous ses effets dans le champ de l'éducation des adultes. Par cette réforme, le gouvernement fédéral a limité l'admissibilité à l'assurance-chômage, réduit les périodes de prestations et transféré les sommes ainsi dégagées dans le développement de ce qu'il appelle des «utilisations productives» dont la formation. Depuis la mise en oeuvre de cette réforme, on a pu observer une augmentation du budget du programme FME-employabilité ainsi que l'arrivée d'un nombre important de prestataires de l'assurance-chômage.

Il n'est pas inutile de se rappeler que les personnes sans emploi sont souvent celles qui occupaient des emplois précaires ou qui travaillaient dans des secteurs mous de l'économie, secteurs davantage touchés par les restructurations économiques mondiales. Au cours des dernières années, on a pu le constater, la structure du marché du travail est devenue de plus en plus précaire et les exigences d'embauche, de plus en plus élevées. Pour une partie sans cesse croissante de la main-d'oeuvre, les frontières entre le travail, le chômage et l'aide sociale sont de plus en plus poreuses. Le développement de la formation ne pourrait en aucun cas tenir lieu de politique de plein emploi et constituer la seule réponse au problème du chômage et de la précarisation de l'emploi.

«Il y a là aussi un danger, celui de leurrer les gens en leur laissant entrevoir que la formation est la solution miracle et une garantie d'emploi décent et régulier.»[9]

Mais, la qualification et le développement des compétences professionnelles demeurent des atouts nécessaires pour intégrer le marché du travail et contrer l'exclusion sociale et économique. C'est pourquoi le développement de formations non qualifiantes qui s'adressent spécifiquement aux prestataires de l'État nous interpelle grandement, car ces circuits d'insertion peuvent s'avérer sans issue pour les personnes visées et constituer un leurre ne servant ni les intérêts de ces personnes à court terme, ni ceux du Québec à moyen ou à long terme.

o *La transformation de la mission des cégeps*

---

[8] Conseil supérieur de l'Éducation, **Accroître l'accessibilité...**, p. 31.

[9] Conseil supérieur de l'Éducation, **Accroître l'accessibilité...**, p. 31.

Les cégeps ont multiplié leurs interventions auprès des adultes au cours des dernières années. Ces interventions ont toutefois emprunté un couloir de plus en plus restreint, imposé par les programmes mêmes de financement. Les programmes s'adressent beaucoup moins à l'ensemble des adultes qu'aux clientèles cibles et aux entreprises.

Dans un tel contexte, les cégeps sont-ils encore en mesure d'assumer pleinement leur mission éducative en ce qui a trait aux adultes. La demande des adultes est essentiellement médiatisée par l'entreprise ou par les gouvernements, qui constituent les vrais «clients» du cégep. La formation offerte est donc dictée par les priorités et les règles de financement davantage que par la notion de service public associée pourtant à l'éducation.

Les rapports marchands qui s'inscrivent de plus en plus à l'intérieur du système d'éducation des adultes semblent compromettre l'accès réel des adultes à un système d'éducation qui soit en mesure de répondre à l'ensemble de leurs besoins de formation, que l'on pense à l'accessibilité financière ou à l'étendue de l'offre de service. On perd aussi le sens fondamental de toute démarche de formation continue qui place l'adulte au centre de son projet, pour lui permettre de développer les compétences requises par une société en profonde mutation. Et ces compétences sont tout autant personnelles, culturelles, sociales que professionnelles. C'est à ce défi de société que nous demeurons confrontés en éducation des adultes.

■ *La coordination de la mission éducative de l'État*

Le paysage des activités éducatives offertes aux adultes est complexe. La multiplication des intervenants et des programmes est une des caractéristiques de ce secteur, tout autant que la pluralité des lieux et des modalités de formation.

Il s'agit là d'un acquis compte tenu de la diversité des besoins et des populations. Pour que cette diversité ne se transforme pas en cacophonie, une concertation et une collaboration de tous les intervenants s'impose, ainsi qu'un leadership assumé et partagé.

Mais il faut constater que peu de progrès ont été faits en ce sens:

> *«Toutes les personnes consultées ont déploré l'absence de leadership, de vision d'ensemble, de cohérence, de continuité et de coordination dans l'action. L'unanimité se fait pour qualifier l'éducation des adultes de*

fouillis, où l'ambiguïté semble être devenue la caractéristique principale. Ce sont finalement les adultes qui en paient la facture et en subissent les effets pervers.»[10]

o *Le partage des responsabilités entre l'Éducation et la Main-d'oeuvre*

Nous avons vu précédemment que le nouveau partage des responsabilités entre les différents ministères québécois concernés n'a pas permis d'atteindre les objectifs contenus dans l'Énoncé de politique de 1984.

Si le partage des responsabilités en éducation des adultes semble plus clair au palier national, c'est avant tout à cause de l'inertie des ministères à vocation éducative face au leadership exercé par le MMSRFP, plutôt qu'à une division claire des pouvoirs entre ministères ayant des missions propres et complémentaires.

Au niveau local et régional, les responsabilités des réseaux de l'éducation et de la main-d'oeuvre continuent de se chevaucher. Ils ont du mal à tirer une ligne entre leurs missions respectives.

On a vu également que la division de la responsabilité éducative entre deux ministères, le MEQ et le MESS, a complexifié et alourdi les mécanismes de concertation, a généré une concurrence néfaste aux collaborations avec leurs partenaires du monde du travail, et a entraîné des stratégies parallèles d'intervention très coûteuses.

De plus, ces ministères éducatifs se sont eux-mêmes handicapés en abolissant leurs structures internes spécifiques à l'éducation des adultes. Au lieu de démarginaliser ce secteur et de responsabiliser chacun des ministères et leurs réseaux respectifs, on a surtout assisté à une dilution des responsabilités et à une perte de visibilité de l'éducation des adultes.

---

[10] Conseil supérieur de l'éducation, **Accroître l'accessibilité**..., pp. 93-94.

o *Les conflits de juridiction fédérale-provinciale*

Comme nous l'avons vu précédemment, le gouvernement fédéral a continué à étendre considérablement son intervention dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre. Le chevauchement des responsabilités entre le fédéral et le provincial accroît l'ampleur des difficultés déjà rencontrées au palier provincial.

L'enchevêtrement que constituent aujourd'hui les relations fédérales-provinciales se transforme sur le terrain en un véritable casse-tête dont les adultes font les frais. On observe une absence de concertation dans les décisions, une confusion dans la vocation des programmes établis de part et d'autre, et des «trous» dans l'offre de formation en réponse aux besoins de la population adulte.

o *La concertation inopérante*

Si le partage des responsabilités entre l'Éducation et la Main-d'oeuvre n'a pas atteint ses objectifs, les mécanismes de concertation mis en place au niveau national et régional n'ont pas non plus donné tous les résultats attendus pour réduire les incohérences, les conflits de juridictions, le fouillis administratif, les dédoublements et chevauchements.

Le Comité ministériel formé des ministres clés en éducation des adultes a vite été aboli et le Comité ministériel permanent des affaires culturelles et sociales qui a repris le dossier s'en est peu préoccupé. Le Comité interministériel (MEQ, MESS, MMSR) qui avait également été mis en place a surtout été un lieu d'échange et d'information, mais n'a jamais joué un véritable rôle de coordination en éducation des adultes.

Quant aux tables régionales de concertation Éducation/Main-d'oeuvre, elles ont eu un fonctionnement plus ou moins difficile selon les régions. Sans pouvoir de décision, ni ressources, elles ont essentiellement été des lieux d'échange d'information, débouchant rarement sur la concertation et la collaboration réelle des intervenants.

o *L'Énoncé de politique sur le développement de la main-d'oeuvre.*

Compte tenu du caractère insatisfaisant, sinon inopérant, des mesures de coordination et de concertation en éducation des adultes, le projet de partenariat

proposé par le MMSRFP, devenu sans doute l'acteur le plus important de la formation des adultes, a été examiné avec attention par les réseaux éducatifs.

S'il était évident que l'Énoncé de politique et la nouvelle structure de gestion des programmes de développement de la main-d'oeuvre présentés par le MMSRFP en 1992 ne prétendaient pas recouvrir l'ensemble des interventions en éducation des adultes, les attentes étaient grandes en ce qui concerne la concertation des intervenants et la cohérence des politiques.

L'Énoncé de politique sur le développement de la main-d'oeuvre fut décevant au niveau de l'organisation de la concertation. En effet, tous les partenaires n'y sont pas conviés. La présence du secteur public d'éducation est bien marginale, compte tenu de l'importance des milieux de l'éducation pour le développement des compétences, et le secteur communautaire qui travaille à l'insertion sociale et professionnelle des plus démunis y est absent. Cet énoncé traduit également une vision étriquée de la formation continue. Comme le gouvernement fédéral, le MMSRFP se concentre essentiellement sur des formations visant à combler les besoins «en» main-d'oeuvre de l'économie, sans s'attacher plus qu'il ne le faut aux besoins «de» la main-d'oeuvre et des adultes en particulier.

o *Une absence de vision d'ensemble*

Le manque de coordination et de cohérence des actions en éducation des adultes est sans doute la conséquence de luttes de pouvoir entre les gouvernements fédéral et provincial mais aussi entre les ministères proprement québécois.

Mais c'est surtout le signe de l'absence de vision d'ensemble des défis que doit relever l'éducation des adultes qui semble caractériser les politiques actuelles et ceux qui en sont responsables.

Comment peut-on en effet concilier les visions contradictoires, orienter les intérêts particuliers vers des objectifs communs et assurer la continuité et la cohérence des interventions, quand aux échelons supérieurs de l'État on navigue à vue, au gré de priorités conjoncturelles ou restrictives. Sans projet social débattu et partagé, on ne pourra assigner à l'éducation, et à l'éducation des adultes en particulier, une orientation à la mesure des défis que les individus et la collectivité ont à relever.

Redonner aux collèges leur mission éducative

La perte de vision et de leadership en éducation des adultes de la part des ministères éducatifs et du MESS en particulier, la faiblesse des mécanismes de concertation entre les multiples intervenants ont provoqué un véritable dérapage de la politique et des programmes de formation offerts aux adultes. Face à une vision étroite de la formation, qui est tout autant restrictive dans le cadre d'une vision bien comprise du développement économique que dans une perspective de développement global de la personne, les institutions d'enseignement collégial doivent se réapproprier leur mission éducative globale, rechercher un meilleur équilibre entre les objectifs sociaux, culturels et économiques et redéfinir leur rôle de service public aux individus et aux collectivités.

En ce sens, les cégeps ne peuvent réduire leur rôle au seul support à la mission économique de l'État et se soumettre aux seules orientations et priorités du développement de la main-d'oeuvre.

Si l'éducation des adultes au collégial doit relever les défis liés aux mutations économiques, et si pour nombre d'adultes la question de l'emploi est déterminante dans la poursuite de leur formation, d'autres défis, changements et exigences de la vie sociale confrontent les adultes et doivent être résolument pris en compte par l'enseignement collégial.

CHAPITRE 3

ADAPTER LES COLLÈGES AUX ADULTES

Ce portrait du cadre dans lequel se réalise l'intervention des cégeps en éducation des adultes ne serait pas complet si nous en restions à des constats de régression et d'inadéquation en regard des besoins des adultes, sans dégager certains acquis indéniables.

A partir des consultations effectuées et des bilans récents en éducation des adultes, il ressort que, malgré un cadre financier réducteur à bien des égards pour l'offre réelle de formation, malgré des orientations gouvernementales défavorables à une réponse aux besoins globaux des adultes, malgré les restrictions budgétaires répétées, malgré une marginalisation de l'éducation des adultes dans les établissements,..., il n'en reste pas moins que les adultes ont maintenu leur fréquentation des cégeps, à l'éducation des adultes comme dans le secteur des jeunes, et se sont entêtés à tenter de trouver réponse à leurs besoins de formation, en s'adaptant tant bien que mal au cadre proposé.

Ne serait-il pas temps d'adapter plus résolument les cégeps aux adultes? On peut d'ailleurs s'appuyer sur plusieurs acquis qui demandent cependant à être consolidés et développés.

L'accessibilité

Soulignons d'abord que l'accessibilité à l'éducation supérieure demeure un atout pour cette population étudiante et que la présence de cégeps et de leurs points de services partout en région, particulièrement en dehors des grands centres, constitue un actif inestimable à préserver.

La diversification des clientèles en est la preuve: l'accès aux cégeps est un besoin grandissant pour des populations de plus en plus variées, et des besoins tout aussi variés.

■ *La demande de formation*

Malgré toutes les limites, la demande de formation des adultes est en croissance. Car les adultes, comme les jeunes, voient souvent le retour aux études comme le seul moyen d'insertion ou de réinsertion sociale ou professionnelle qui leur soit proposé. Les adultes vont chercher là des outils, des savoirs, des habiletés, pour la vie courante, pour le travail, pour la communauté.

La demande serait encore plus forte si on les accueillait et les soutenait en tenant davantage compte de leurs caractéristiques et de leurs besoins exprimés ou à identifier, et si l'organisation de la formation n'était pas, encore aujourd'hui, à la fois si rigide et... imprévisible!

Les adultes sont cependant présents au cégep surtout dans les cadres qui sont plus adaptés à leurs disponibilités et à leurs projets de formation, soit à temps partiel quand cela leur est facilité, ou encore hors programmes ou dans des formations de courte durée, ou dans des sessions intensives.

■ *Les ressources humaines*

Si les cadres sont trop centrés sur une approche d'adaptation à court terme au marché du travail, si la cohésion fait défaut entre les interventions éducatives, si le soutien financier est de plus en plus réduit ou inexistant, par contre, le taux de satisfaction envers les contenus pédagogiques et la disponibilité des éducateurs et éducatrices est élevé.

Il faut le dire, l'implication des services d'éducation des adultes envers les populations étudiantes est énorme. S'est développée là une expertise, une compétence et une approche adaptée aux caractéristiques des adultes, qui constituent des acquis certains. Encore aujourd'hui, ce personnel, travaillant le plus souvent dans des conditions précaires, assure une présence aux adultes en dehors des cours, sur demande, à même leur temps bénévole.

Nous nous devons de rappeler que la marginalisation persistante de l'éducation des adultes dans les cégeps s'incarne également dans la marginalisation de son personnel. Cette situation devra être corrigée si l'on veut en arriver à une approche planifiée de la formation, de l'encadrement et du suivi en éducation des adultes.

■ *La diversification des cheminements*

Il faut aussi considérer comme un acquis la diversification amorcée dans l'offre de formation aux adultes. Le développement fulgurant de la formation sur mesure est, en particulier, un atout pour un certain nombre d'entreprises qui ont pu trouver là une ressource précieuse face à leurs besoins d'adaptation.

Pour les individus, il s'agit d'un service indispensable, mais qui ne devrait pas constituer leur seule possibilité d'accès à une formation adaptée. Des formations de courte durée (AEC, CEC, DPEC) sont aussi offertes, qui permettent de répondre à des besoins ponctuels des personnes. Cette formule est à préserver et à améliorer, sa limite principale étant cependant le peu reconnaissance par le marché du travail de la valeur de ce niveau de qualification.

Cependant, la réduction du financement de la formation à temps plein et à temps partiel pour les adultes a entraîné un débalancement de l'offre de formation et de la formation réellement dispensée, et notamment une diminution de l'accès des adultes à des programmes complets de formation.

L'ajustement de la formation aux exigences du marché du travail a eu aussi comme conséquence de trop centrer cette formation sur les besoins d'adaptation à court terme.

L'adaptation à courte vue a pris le pas sur l'éducation. Nous croyons qu'un juste équilibre doit être repensé et rétabli.

■ *Des services adaptés*

L'accès à des services adaptés constitue une condition essentielle à la réussite d'un projet de formation et une dimension à préserver et à renforcer en éducation des adultes.

Soulignons que des efforts particuliers ont été faits du côté de la sensibilisation et de l'information pour faire connaître les programmes existants aux clientèles cibles. Les services préalables à la formation, soit principalement les services d'accueil et de référence, la reconnaissance des acquis et des compétences, et l'orientation scolaire et professionnelle, font cependant défaut. Ils sont peu développés, peu connus des adultes et de plus en plus sujets à tarification.

Or, la fonction de ces services est justement de favoriser la correspondance de la formation aux besoins réels des adultes. C'est grâce à eux que l'adulte peut trouver de l'aide pour évaluer ses acquis et préciser ou définir son projet de formation.

Les services de reconnaissance des acquis sont d'une importance majeure pour le cheminement scolaire des adultes. Ils sont déterminants pour les femmes, les travailleurs licenciés, et aussi pour les immigrants et les allophones pour qui le problème est souvent de faire reconnaître, et leurs diplômes, et leurs expériences de vie et de travail.

Peu développés, sinon par le biais d'expériences pilotes, ces services sont majoritairement axés dans les cégeps sur les acquis strictement scolaires et ne sont pas standardisés, d'un établissement à l'autre, d'un ordre d'enseignement à un autre, ni avec les commissions de formation professionnelle. De plus, ils sont coûteux, leur prix variant selon la complexité du dossier. L'adulte n'a donc souvent d'autre choix que de payer ou d'être forcé de réapprendre ce qu'il sait déjà.

L'aide personnalisée en cours de formation et l'accès aux ressources de l'établissement représentent des mesures de soutien qui sont aussi fort importantes pour faciliter les apprentissages des adultes. Le soutien pédagogique personnalisé est en particulier essentiel pour des personnes qui ont quitté l'école depuis nombre d'années. L'accès à une garderie est souvent mentionné par les adultes comme une condition facilitant l'apprentissage. Or, ces services sont encore peu disponibles et ne permettent pas une réelle adaptation des cégeps aux caractéristiques des adultes.

Nous pensons que l'une des faiblesses majeures de l'organisation actuelle de l'éducation des adultes réside dans le sous-financement des infrastructures de soutien, et conséquemment leur non-disponibilité. On devra s'y attaquer de façon prioritaire.

▪ *Le développement régional*

La présence des cégeps dans leur milieu est un acquis indéniable du réseau de l'enseignement collégial. Le soutien apporté aux petites et moyennes entreprises dans leurs efforts de restructuration et de modernisation est l'une des formes les plus appréciées de cette implication des cégeps. Dans certaines régions, les

établissements d'enseignement collégial ont aussi participé à la concertation régionale pour un redressement de la situation économique et sociale. C'est là, à notre avis, un volet de leur mandat qui doit être particulièrement réaffirmé en tant que mission et priorité de développement.

La présence des cégeps à leur communauté s'est aussi manifestée dans le passé par la mise à la disposition du milieu des ressources institutionnelles, soit par des services directs ou indirects aux organismes communautaires et syndicaux, aux entreprises, aux regroupements, etc. Cette dimension de leur implication devrait aussi à notre avis être préservée, lorsqu'encore existante, et resituée comme faisant partie intégrante d'un mandat de développement régional à titre de services aux collectivités.

CONCLUSION

UN PROJET ÉDUCATIF GLOBAL À DÉFINIR

■ *La personne humaine, moteur du développement*

A l'ICEA, nous croyons que les besoins des adultes doivent être réaffirmés et réactualisés à la lumière des mutations en cours dans la société québécoise.

Des innovations importantes interviennent et continueront de se produire sans doute de façon accélérée dans l'organisation du travail, dans la structure industrielle comme dans les développements scientifiques et technologiques. La culture organisationnelle des entreprises québécoises se modifie de plus en plus et met l'accent sur la qualité des ressources humaines. On reconnaît aujourd'hui que la personne humaine est le principal moteur du développement.[11] Le discours généralisé, sinon les pratiques, tend à valoriser la participation des travailleuses et travailleurs à la culture de l'entreprise et à sa transformation afin d'assurer sa compétitivité et sa prospérité.

Ces bouleversements en cours et à venir du marché du travail nécessiteront une solide formation initiale, générale et polyvalente, plutôt qu'une formation pointue et très spécialisée. Nous croyons que le temps est venu de mettre les volontés et les énergies en action pour mettre en place un véritable système de formation continue. Un système qui permette les aller-retour nécessaires entre l'école et le milieu de travail, entre les connaissances, les habiletés acquises et le perfectionnement à acquérir, entre les savoirs, les savoirs être et les savoirs faire.

---

[11] Conseil des Collèges, **L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation**, 1992.

■ *Une plus grande cohésion sociale*

Nous croyons de plus qu'une telle perspective doit inclure les préoccupations de la société québécoise pour l'égalité des chances et l'élimination des barrières telles que le sexisme, le racisme, les préjugés culturels et sociaux.

La participation de toutes et tous au développement de la société québécoise suppose une concertation des partenaires sociaux pour l'instauration de conditions accrues d'accès à l'éducation, à la participation à la vie sociale et culturelle, à l'emploi et à la création de la richesse collective.

La dynamique du développement régional appellera aussi le réseau d'enseignement collégial à être présent activement à la vie des collectivités locales et à leurs efforts afin de contrer le mal-développement et l'exode rural.

La recherche d'un meilleur équilibre entre les objectifs économiques, sociaux et culturels s'impose de plus en plus comme une condition sine qua non d'un développement intégré, dans une société respectueuse de ses membres et de ses communautés, une société innovatrice par son pluralisme et l'alliage de ses diverses composantes.

A l'instar du défunt Conseil des affaires sociales, du Conseil des collèges et de bien des intervenants devant la Commission sur l'avenir constitutionnel du Québec, l'ICEA croit que la société québécoise est à un tournant décisif qui appelle à une mobilisation collective autour d'un véritable projet de société, qui seul lui permettra d'affronter les défis de l'An 2000 au plan économique et social.

On ne saurait se contenter des seuls objectifs économiques. Il faut en tant que collectivité faire le choix réel de combattre l'exclusion et la marginalisation sociale. De plus, l'enrichissement culturel et l'ouverture au monde doivent devenir des valeurs fondamentales et inspirer les politiques et réformes à venir en éducation.

■ *La participation à la vie démocratique*

On attend de plus en plus du citoyen de demain qu'il soit outillé pour assumer ses responsabilités et exercer son sens critique face à la complexité des enjeux qui se posent à la société québécoise.

L'individu est interpellé dans sa capacité à prendre conscience des réalités mouvantes et des autres cultures qui l'entourent et à s'adapter à ce monde en redéfinition, tout en préservant les valeurs et les choix sociaux collectifs. Cela exige de la société, notamment par son système éducatif, qu'elle soutienne les personnes et les munisse de clés leur permettant une participation réelle aux affaires de la cité.

■ *Des besoins qui émergent pour l'An 2000*

Ainsi donc, non seulement croyons-nous que le réseau collégial a un rôle actif à jouer en regard des transformations économiques et sociales, mais nous avons aussi la conviction que son action doit s'ouvrir davantage aux dimensions culturelles et démocratiques de la vie en société.

Les cégeps de l'an 2000 auront à répondre aux besoins de compétences des individus, les outiller dans leur capacité d'adaptation aux changements, leur fournir les conditions leur permettant de développer une polyvalence face aux métiers et professions en constante évolution. Mais aussi, ils devront investir davantage dans la formation des citoyens et soutenir les efforts en ce sens des organismes sociaux, communautaires et syndicaux. Un solide bagage culturel et un sens critique développé feront partie des compétences de demain et du «curriculum» attendu des citoyens et des travailleurs compétents.

■ *La participation des adultes*

Enfin, les cégeps devront avoir le souci de favoriser le développement de l'autonomie des individus et leur participation à leurs démarches de formation, en leur fournissant le soutien et les conditions d'apprentissage nécessaires à la réponse à leurs besoins globaux de formation.

Se centrer sur les adultes, leurs caractéristiques et leurs besoins représente une condition indispensable à l'évolution de la société québécoise et à la réponse aux besoins nouveaux de formation.

Cette orientation devrait, à notre avis, être la base même de notre conception de l'éducation et inspirer les divers moyens à mettre en oeuvre pour adapter la formation aux démarches, aux expériences de vie et de travail accumulées par les adultes et pour les soutenir dans leur cheminement, qu'ils viennent à titre personnel ou dans le cadre de programmes préétablis.

La participation des adultes à la définition de leur projet de formation et à toutes les étapes du processus est absolument essentielle à la réussite de leur cheminement scolaire. Cette démarche participative est à réaffirmer en tant que besoin premier en éducation des adultes.

Un objectif se dessine donc pour les cégeps de demain: reconnaître aux adultes leur place dans leur propre formation en tant que personnes, en tant que travailleuses et travailleurs et en tant que groupe.

■ *Un défi à relever comme société: l'éducation permanente*

C'est à ces conditions que le système d'éducation de l'an 2000 pourra répondre aux exigences de la modernité tout en assurant la participation des membres de la collectivité à cette modernité.

Il s'agit là d'un projet ambitieux soit, mais d'un projet indispensable à la réalisation des objectifs qui animent la société québécoise d'aujourd'hui.

Nous croyons que c'est en solidarité que ce projet doit être défini, et cela à partir d'un véritable forum public sur la mission de l'éducation dans le Québec qui sera celui que nous laisserons à nos enfants.

Pour l'ICEA, ce projet en est un d'éducation permanente permettant à toute personne, toute sa vie durant, de pouvoir accéder aux ressources éducatives correspondant à ses besoins personnels, familiaux, sociaux, culturels, professionnels et à sa participation active à la vie démocratique. De la formation

initiale à la formation continue, et à travers les activités formelles ou non formelles du système scolaire et de la vie associative ou culturelle, les femmes et les hommes du Québec doivent pouvoir assumer pleinement les différents rôles que la vie les amène à remplir et pouvoir faire leur marque dans la société, comme consommateurs critiques, producteurs créatifs et citoyens responsables.

C'est dans ce cadre, et non à la pièce, qu'on doit réexaminer le rôle des différents lieux de formation et particulièrement celui des cégeps et leur intervention en éducation des adultes.

Le concept d'éducation permanente fait consensus depuis longtemps. Les besoins et les attentes des adultes le confirment et, sur le terrain, les intervenants travaillent sans relâche à le concrétiser. Les politiques gouvernementales s'y réfèrent, mais nous avons constaté qu'elles s'en éloignent souvent, au gré des conjonctures et d'objectifs à court terme qui en réduisent la vision.

Si les milieux scolaires, associatifs et culturels portent en grande partie la responsabilité de développer avec les adultes les ressources éducatives diversifiées qui leur sont nécessaires, l'État doit adopter une politique d'éducation permanente qui détermine les conditions adéquates d'accessibilité et de développement de ces ressources. Cette politique devra situer la place de l'éducation des adultes dans l'ensemble du système d'éducation et l'inscrire concrètement dans la mission du réseau collégial.

RECOMMANDATIONS

Mission

- Le réseau des cégeps doit être maintenu et développé, et leur mission doit prendre appui sur des objectifs de démocratisation, de scolarisation et de qualification.

- La mission des cégeps en éducation des adultes doit être repensée dans une perspective d'éducation permanente et dans le cadre d'une politique globale d'éducation des adultes.

- La mission des cégeps à l'égard de l'éducation des adultes doit être reconnue explicitement dans la Loi sur les collèges.

- Les cégeps doivent remettre le cap sur leur mission éducative et repenser leurs programmes de formation en fonction d'un projet éducatif axé sur le développement intégral des personnes.

- Les cégeps doivent redéfinir leur rôle en tant que service public, en réponse aux besoins individuels comme aux besoins collectifs.

Accessibilité

- Il faut renforcer les mesures et les moyens visant à améliorer les conditions d'accès des adultes au cégep, et ce:
  - → en réduisant de façon significative les tarifications imposées aux adultes, tant pour les programmes individuels de formation que pour les services annexes;
  - → en renforçant et démocratisant les programmes de soutien au revenu en cours de formation;
  - → en mettant en place un véritable congé-éducation.

- Les cégeps doivent poursuivre leurs efforts pour favoriser un accès encore plus large des adultes aux divers programmes de formation offerts à plein temps et à temps partiel.

- Les services de soutien aux adultes devront être renforcés et développés, de manière à permettre une véritable adaptation de l'organisation de la formation aux caractéristiques des adultes, et ce:
  - → en assurant la consolidation et la généralisation des mesures de support et d'encadrement de la formation;
  - → en élaborant et en mettant en place un système standardisé de reconnaissance des acquis et des compétences, qui devra être harmonisé avec les autres ordres d'enseignement et avec les milieux en dehors des réseaux scolaires où se fait également de la reconnaissance des acquis et des compétences.
    L'accès de base à ce système de reconnaissance des acquis et des compétences devrait être gratuit.
  - → en utilisant de façon beaucoup plus importante les moyens modernes de formation, tels:
    . les programmes de formation à distance,
    . les cours télévisés pour les adultes,
    . le potentiel des nouveaux médias.

Financement

- Le financement des services d'éducation des adultes dans les cégeps doit être:
  - → revu et augmenté de façon à assurer un équilibre entre la mission économique et la mission sociale et culturelle du système d'éducation, et permettre de fournir une réponse adéquate et équitable à l'ensemble des besoins de formation et des populations adultes;
  - → rétabli pour assurer l'accès des adultes aux études à temps partiel et à temps plein.

- Un nouveau mode de financement doit être conçu selon un objectif d'accessibilité accrue pour l'ensemble des adultes, sans frais de scolarité. La formation collégiale devient en effet, de plus en plus, le niveau de base requis pour l'intégration au marché du travail et pour l'accès à des emplois porteurs d'avenir.

- Le financement des infrastructures des services d'éducation des adultes devra être revisé et augmenté, afin d'assurer l'accessibilité réelle des mesures de soutien et d'encadrement des adultes.

Qualité de la formation

- Les cégeps devront revoir et diversifier leur offre de formation, de façon à:
  - → répondre à l'ensemble des besoins de la personne, aux plans personnel, familial, social, professionnel et civique,
  - → répondre aux besoins individuels des adultes, aux besoins des entreprises et des collectivités,
  - → favoriser l'accès des adultes à des programmes complets de formation générale et technique, s'inscrivant dans une perspective de formation fondamentale. Et cela, à temps partiel, en soirée, tout autant que dans le cadre des programmes réguliers,
  - → s'assurer que les formations de courte durée puissent se cumuler dans un ensemble cohérent conduisant à une certification qui permettra la reconnaissance de leur valeur par le marché du travail.

- Les cégeps devront réactualiser la formation dispensée aux adultes à la lumière des nouvelles réalités et préoccupations de la société québécoise, et ce notamment:
  - → en offrant et dispensant aux adultes des cours visant à les supporter dans leurs démarches d'implication sociale et leurs responsabilités parentales,
  - → en développant la formation du citoyen dans les programmes de formation offerts aux jeunes comme aux adultes,
  - → en développant l'éducation interculturelle,
  - → en assurant à toutes et à tous l'accès à une culture scientifique et technologique,
  - → en favorisant l'éducation au développement,
  - → ...

- Dans une perspective d'éducation permanente, l'adulte doit être placé au centre de sa formation, et conséquemment:
  - → l'adulte doit pouvoir participer activement à l'élaboration de son projet de formation, qu'il soit individuel ou collectif,
  - → les cégeps doivent reconnaître la contribution des associations étudiantes et favoriser leur participation à l'élaboration des programmes et à la mise en place des conditions pour favoriser l'accès des adultes à la formation,
  - → les cégeps doivent favoriser la participation des travailleuses et des travailleurs à la planification et à l'élaboration des plans de formation des entreprises, notamment en développant la concertation avec les organismes syndicaux et les employeurs.

Le cégep dans la communauté

- La mission des cégeps en développement régional devra être réaffirmée et leur participation aux efforts de concertation du milieu renforcée. À notre avis, cette mission comprend plusieurs volets complémentaires:
  - → accès aux ressources collégiales pour les communautés et les groupes du milieu,
  - → présence à la vie culturelle et sociale de la région,
  - → participation aux efforts concertés de relance économique et sociale,
  - → aide aux petites et moyennes entreprises dans leurs efforts de modernisation et d'adaptation.

- La mission d'éducation populaire des cégeps doit être réaffirmée, incluant un mandat de développer des services aux collectivités de leur territoire.

Partage des pouvoirs et des responsabilités

- Le gouvernement du Québec doit rapatrier tous les pouvoirs et les ressources financières de l'éducation des adultes et de la formation de la main-d'oeuvre, afin de mettre en place une politique globale et cohérente d'éducation des adultes, adaptée aux besoins du Québec.

Leadership

- Le MESS doit resituer l'éducation des adultes au centre de sa mission éducative et assumer un leadership dans l'orientation des interventions du réseau collégial en éducation des adultes.

- Le gouvernement du Québec doit revoir le partage des responsabilités en éducation des adultes entre le MEQ, le MESS et le MMSRFP, afin que les ministères éducatifs soient associés pleinement à la détermination des politiques, des priorités et des programmes de formation de la main-d'oeuvre.

- Les cégeps devront consolider la place des services d'éducation des adultes dans leur structure, afin que ceux-ci participent au projet éducatif global des établissements et que l'ensemble des secteurs et des instances adhèrent à la mission d'éducation des adultes.

Concertation

- Le gouvernement doit mettre en place une structure efficace de concertation entre les ministères concernés afin de coordonner leurs interventions en éducation des adultes et en formation de la main-d'oeuvre.

- Le MESS et le MMSRFP doivent s'assurer que le réseau collégial et le réseau de la main-d'oeuvre clarifient leurs champs d'intervention et de compétence respectifs et que les efforts de concertation et de complémentarité soient appuyés.

ANNEXES

RAPPEL DES POSITIONS ANTÉRIEURES DE L'ICEA CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL.

Le cégep et sa réforme

En 1983, dans son mémoire à la Commission parlementaire sur le projet de réforme de l'enseignement collégial, l'ICEA recommandait en tout premier lieu la reconnaissance de l'éducation des adultes comme une mission spécifique et particulière du réseau collégial.

L'ICEA s'est opposé à l'intégration des clientèles jeunes et adultes au niveau de l'enseignement collégial, en s'appuyant sur le besoin d'accès à des ressources et des programmes adaptés pour les adultes. L'ICEA estimait que ces programmes, de formats et de longueurs variés, devaient former un ensemble cohérent et cumulatif et qu'ils devaient tous conduire à une certification par l'État.

L'ICEA proposait, alors, un élargissement de la gamme des cours de formation générale. Il s'opposait cependant à ce que les filières courtes réservées jusque là aux adultes soient accessibles aux jeunes en formation initiale et prévenait la tentation possible de vouloir ainsi résoudre le problème du décrochage déjà sérieux au collégial.

La reconnaissance des acquis

L'ICEA identifiait par ailleurs que l'une des solutions clé au problème de l'accessibilité était sans aucun doute la reconnaissance des acquis de formation et d'expérience. Il soutenait que ce dont la société avait besoin, c'était d'un modèle de reconnaissance des acquis qui réponde aux besoins de la société québécoise, d'un modèle applicable à tous les types de situation, reconnu par l'ensemble des intervenants du monde de l'éducation et du monde du travail. Ce modèle devait être assez uniforme et en même temps assez souple pour garantir la transférabilité des acquis reconnus.

Les mesures d'accessibilité

L'ICEA s'opposait notamment à l'augmentation des frais exigés des adultes et en demandait l'abolition. Il mettait de l'avant des mesures d'égalité d'accès (ou d'action positive) pour les clientèles défavorisées, sous forme de support financier, de services de garde, de services d'orientation, etc.

Il demandait que soit redonnée aux collèges la responsabilité des services à la collectivité, supprimée lors des coupures budgétaires de 1981-1983. Et enfin, il concluait à la nécessité d'orienter le développement de l'enseignement collégial dans une perspective d'éducation permanente pour donner une cohérence à l'éducation des adultes dans l'ensemble du système d'éducation. Il réclamait une politique conérente, inter-niveau scolaire d'éducation des adultes, telle que demandée de façon continue et urgente, depuis deux ans, par la totalité des organismes intéressés à cette question.

Le cégep et son milieu

En 1984, dans son mémoire au Conseil des collèges «Le cégep et son milieu», l'ICEA faisait valoir l'acquis indéniable que représentait l'élargissement de l'accès aux ressources collégiales via de nouveaux programmes et de nouvelles approches pour les adultes.

Il témoignait cependant du caractère inégal de l'accessibilité et identifiait les barrières suivantes:

« *- manque d'information et de services d'accueil et de référence pour les adultes;*
- frais de scolarité imposés aux adultes;
- absence de politique québécoise de congé-éducation. »

L'éducation des adultes était alors surtout utilisée par les catégories déjà fortement scolarisées, avait révélé un sondage CROP commandé par la Commission Jean.

L'ICEA qualifiait aussi ce développement d'inégal parce que les services d'éducation des adultes des cégeps étaient «sous-équipés et trop marginalisés pour donner aux adultes les services éducatifs auxquels elles et ils ont droit: programmation, approche pédagogique, service auxiliaire, etc. Développement inégal encore parce que les offres de formation non professionnelle et de formation non créditée demeuraient sans soutien financier.

Développement inégal enfin parce que les services à la collectivité, c'est-à-dire les services permettant à des groupes à but non lucratif d'utiliser les ressources du cégep à des fins de recherche et de formation, y étaient généralement inexistants.

L'ICEA soulignait que pour beaucoup d'adultes regroupés dans des associations de divers ordres, dans les syndicats, dans les groupes de femmes, dans les groupes écologiques, dans les comités de quartier, l'accès aux ressources collégiales passait par la capacité des collèges d'offrir ces services à la collectivité. Il s'agissait là, disait-on, d'un nouveau rapport du cégep à son milieu.

L'ICEA revendiquait pour les organisations communautaires le droit aux ressources éducatives qu'étaient les cégeps, dans une conception large du droit à l'éducation «qui n'est pas seulement un droit individuel mais aussi collectif».

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 1991-1993

Comité exécutif

Madeleine Blais, présidente
Fédération des femmes du Québec

Rosette Côté, vice-présidente
Centrale de l'enseignement du Québec

Pierre Pâquet
Université de Montréal (FEP)

Maryse Perreault
Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec

Pierre Simard

Bernard Vallée
Syndicat des employé-e-s de l'ICEA

. . . . . .

Gabrielle Ciesielski
Centre d'orientation et de formation pour les femmes en recherche d'emploi

Pierre Cyr
Syndicat des employés de production Québec-Acadie

Claude Desnoyers
Table des responsables de l'éducation des adultes des commissions scolaires du Québec

Pierre Dupuis
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

Gaétane Fournier
Union des producteurs agricoles

Marie-Francine Joron

France Laurendeau
Université du Québec à Montréal - SAC

Jean-Claude Leclerc

Marie Leclerc
Syndicat des employé-e-s de l'ICEA

Robert Martin
Association générale des étudiants et étudiantes de la FEP, Université de Montréal

Louise Carrier
Association québécoise des conseillers et conseillères pédagogiques de l'éducation des adultes des collèges du Québec

Marie Roy
Confédération des syndicats nationaux

Isabelle St-Martin
Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec

Bernard Tremblay
Société des services Ozanam

Marjone Villefranche
Maison d'Haïti

Président sortant
Jacques Proulx

Le Droit d'Apprendre

INSTITUT CANADIEN
D'ÉDUCATION
DES ADULTES

LES COLLÈGES ET LES ADULTES: UN TREMPLIN POUR L'AVENIR

Résumé du mémoire
de l'Institut canadien d'éducation des adultes
sur l'enseignement collégial
à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale

Octobre 1992

Le contexte actuel de mutations sociales, culturelles, technologiques et économiques engendre de nouveaux besoins de formation et pose aux individus de nouvelles exigences, en particulier dans leur vie professionnelle et sociale. Face aux défis qui confrontent nos sociétés, le système d'éducation apparaît comme une planche de salut pour les personnes, tout autant qu'un enjeu économique pour la société. Et l'éducation devient l'objet de remises en question ainsi que d'attentes énormes et souvent contradictoires.

Par ailleurs, au moment même où les restructurations économiques exigent des adultes des qualifications professionnelles et des capacités d'adaptation accrues, on assiste à un phénomène d'exclusion d'une partie importante de la population sur le plan du savoir, comme de l'avoir et du pouvoir.

L'ICEA se sent grandement concerné par la dualisation de la société québécoise et par les questionnements lancés aux réseaux éducatifs. C'est pourquoi, nous avons voulu intervenir dans le cadre de la consultation générale sur l'enseignement collégial.

Nous croyons que les orientations du système d'éducation sont à examiner à la lumière d'un juste équilibre à rechercher entre les objectifs sociaux, culturels et économiques, dans la poursuite d'un développement intégré, harmonieux et solidaire. A notre avis, c'est la mission globale des réseaux éducatifs qui est à repenser, et non seulement celle des collèges.

<u>Pour une perspective d'éducation permanente</u>

Pour l'ICEA, former des individus capables de penser, de s'informer, de se prendre en charge, de s'adapter aux divers changements, de s'impliquer socialement et de prendre part aux décisions collectives et aux choix de société, doit faire partie intégrante de la mission éducative du système scolaire.

5225, RUE BERRI, BUREAU 300, MONTRÉAL, QUÉBEC H2J 2S4
TÉLÉPHONE: (514) 948-2044 TÉLÉCOPIEUR: (514) 948-2046

En ce sens, l'ICEA appuie fortement la perspective d'éducation permanente mise de l'avant par le Conseil des collèges dans son rapport à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial.

La démocratisation de l'accès aux études supérieures: un objectif à poursuivre

L'ICEA considère que les cégeps ont constitué un apport indéniable à la démocratisation de l'éducation en contribuant à élargir l'accès aux études supérieures pour toutes les personnes, quelque soit leur région et milieu d'appartenance, tant chez les jeunes que chez les adultes. L'Institut ne remet donc nullement en cause l'existence et la mission des cégeps.

La population étudiante adulte s'est accrue considérablement et s'est féminisée. Environ un élève des cégeps sur deux a maintenant plus de vingt ans. Les étudiantes et étudiantes adultes viennent de tous milieux économiques, culturels et sociaux, ont peu ou énormément d'expérience de travail. Certains sont cependant encore marginalisés: il s'agit principalement des travailleuses et travailleurs peu ou pas qualifiés, surtout à l'emploi des petites et moyennes entreprises. Ce sont, en fait, celles et ceux qui ne rentrent pas dans les définitions des «clientèles-cibles» des programmes de main-d'oeuvre. Les populations immigrantes allophones et les populations rurales éloignées des grands centres sont aussi, entre autres, encore peu rejointes.

L'ICEA considère donc que les cégeps devront continuer de poursuivre des objectifs de démocratisation, d'accessibilité et d'équité dans le cadre de leur mission éducative.

Un cadre politique et financier réducteur

L'éducation des adultes dans les cégeps a été fortement colorée par les orientations adoptées en 1984 dans ce domaine par le gouvernement québécois et par le nouveau partage des responsabilités entre les ministères et les réseaux de l'Éducation et de la Main-d'Oeuvre qui s'en est suivi. La stratégie fédérale de mise en valeur de la main-d'oeuvre est venue réorienter les investissements financiers du gouvernement fédéral, la part fédérale correspondant maintenant à 44 % du budget des cégeps en éducation des adultes. Cette part s'est accrue au cours des dernières années, contrairement au budget québécois qui est en décroissance dans ce domaine (MESS et MMSRFP).

La priorité est mise dorénavant sur l'adaptation rapide de la main-d'oeuvre au marché du travail, principalement par le biais de la formation sur mesure en établissement. Cette orientation, décidée au niveau fédéral et partagée par le gouvernement du Québec, transcrite dans des choix financiers qui en sont le reflet, a mis l'accent sur les formations de courte durée, au détriment, entre autres, de la réponse aux besoins de formation fondamentale et qualifiante de la main d'oeuvre, avec ou sans emploi.

Le gouvernement québécois n'a pas suppléé à ce transfert des fonds fédéraux vers la formation sur mesure et a même réduit au total ses propres investissements, ne permettant pas le maintien d'une offre adéquate de formation au niveau collégial. C'est ainsi que la diminution, année après année, du financement de la formation générale et professionnelle pour les adultes, à temps plein et à temps partiel tout particulièrement, a entraîné une baisse d'accessibilité des programmes complets de formation.

Les réformes des politiques de sécurité du revenu

Les réformes des politiques de sécurité du revenu, celles de l'aide sociale et de l'assurance-chômage, ont aussi marqué le développement de l'éducation des adultes et ont eu un impact sur l'évolution de la population étudiante. Les prestataires de ces régimes se sont vus fortement incités, contraints dans le cas de l'aide sociale, à s'inscrire à des programmes de formation ou d'employabilité.

Cela a provoqué une augmentation de la demande auprès des cégeps. Cela a aussi entraîné le développement de formations non qualifiantes, de courte durée, qui s'adressent spécifiquement aux prestataires des régimes de l'État. Il y a là un danger, «celui de leurrer les gens en leur laissant entrevoir que la formation est la solution miracle et une garantie d'emploi décent et régulier».

Des impacts sur la formation

L'ICEA doit constater que les ressources financières actuelles des cégeps et les priorités fixées ne prennent plus en compte l'ensemble des besoins de formation des adultes (programmes complets en formation générale et professionnelle, réorientation professionnelle, recyclage, perfectionnement, cours d'appoint, formation personnelle et civique, ...).

De plus, la réduction du financement de l'éducation des adultes par le Québec a entraîné une recherche des clientèles payantes de la part des directions d'établissement et une tendance croissante à la tarification des services: imposition de coûts supplémentaires à l'inscription, tarifs horaires pour des cours de recyclage et de perfectionnement, prix variant selon la complexité des dossiers à évaluer pour la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes, etc.

Une mission éducative à se réapproprier

On doit constater également une perte de vision d'ensemble et de leadership en éducation des adultes, de la part des ministères éducatifs et du MESS en particulier, ainsi que la faiblesse des mécanismes de concertation entre les multiples intervenants. Le manque de cohérence et de continuité se traduit dans la pratique par des problèmes de lourdeur administrative, de mise en concurrence et de stratégies parallèles d'intervention.

A ce portrait, s'ajoute l'enchevêtrement que constituent aujourd'hui les relations fédérales-provinciales. Les adultes font les frais de ce qui est devenu sur le terrain un véritable casse-tête: confusion dans la vocation des programmes établis de part et d'autre, «trous» dans l'offre de formation, etc.

Face à une vision étroite de la formation, sur le plan du développement économique comme sur le plan du développement global des individus, les institutions d'enseignement doivent se réapproprier leur mission éducative globale et redéfinir leur rôle de service public aux individus et aux collectivités.

Adapter les cégeps aux adultes

Pour ce faire, des acquis indéniables seront à préserver, à consolider et à développer. L'accessibilité à l'éducation supérieure pour les adultes doit demeurer un objectif prioritaire, qui passe par le maintien de la présence des cégeps et de leurs points de services partout en région. La confirmation du mandat de développement régional des cégeps devrait leur permettre de renforcer et d'élargir à l'ensemble des groupes socio-économiques leur présence active auprès de la communauté.

Un choix réel d'adaptation aux adultes et à leurs caractéristiques nécessitera de se pencher enfin sur la marginalisation dont les services d'éducation des adultes ont fait l'objet depuis leur origine, au détriment d'une mission intégrée des cégeps en éducation des adultes. Un financement accru sera nécessaire pour assurer l'accessibilité réelle des services de soutien et d'encadrement et favoriser leur généralisation à l'ensemble des établissements du réseau collégial, en concertation avec les autres ordres d'enseignement et les ressources du milieu. Notamment, un système standardisé de reconnaissance des acquis et des compétences est réclamé par l'ensemble des intervenantes et intervenants.

Un objectif capital se dessine pour les cégeps de demain: reconnaître aux adultes leur place dans leur propre formation. Pour ce faire, les cégeps devront se voir dévolu clairement une mission en éducation des adultes, à l'intérieur d'une politique globale d'éducation permanente. Une nouvelle cohésion sociale doit être retrouvée afin d'assurer à toutes et à tous l'égalité des chances.

***